

## **ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES - TARIFS 2022/2023**

VU l'article L. 2121-29 du C.G.C.T. qui précise que le Conseil municipal fixe annuellement les tarifs des écoles municipales de Musique et d'arts plastiques ;

**CONSIDERANT** que l'accès à la culture s'inscrit dans la politique culturelle et éducative de la Ville ;

**CONSIDERANT** qu'en 2021, le coût de revient d'une heure de cours de l'école de musique s'élève à 59,60 € et l'école d'arts plastiques s'élève à 72,44 € (sur la base des salaires des enseignants supportés par la collectivité) ;

**CONSIDERANT** que, pour l'année 2022/2023, il est proposé de :

- maintenir les tarifs landivisiens pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive ;
- d'intégrer la formule « *coup de pouce* » aux enfants landivisiens dans le quotient familial calculé par la C.A.F. / M.S.A. (à l'exception de la chorale et de la formation musicale) ;
- d'appliquer également un taux de dégressivité pour les enfants / adolescents landivisiens et ceux des communes extérieures inscrits à un cours d'instrument, à l'éveil musical, à la chorale, à la formation musicale et au cours d'arts plastiques, soit :
  - moins 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant,
  - moins 20 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus.

**CONSIDERANT** les tableaux ci-dessous qui présentent les propositions de tarifs 2022/2023 avec application des formules précitées (quotients familiaux et dégressivité) :

Tarifs du cours instrumental de l'enfant

<b>LANDIVISIEN</b>							
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 <sup>er</sup> ENFANT		2 <sup>ème</sup> ENFANT		3 <sup>ème</sup> ENFANT et +	
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
et = à 400 €	45 € / AN	171 €	209 €	139 €	170 €	128 €	157 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	186 €	224 €	154 €	185 €	143 €	172 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	196 €	234 €	164 €	195 €	153 €	182 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	206 €	244 €	174 €	205 €	163 €	192 €
<b>PLEIN TARIF</b> > à 900 €	0 € / AN	216 €	254 €	184 €	215 €	173 €	202 €

<b>COMMUNES EXTERIEURES</b>					
1 <sup>er</sup> ENFANT		2 <sup>ème</sup> ENFANT		3 <sup>ème</sup> ENFANT et +	
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
350 €	410 €	300 €	350 €	280 €	330 €

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220525-20223084435-DE

Tarifs annuels de l'adulte / étudiant / Pass culture

<b>ADULTE</b>	
<b>LANDIVISIEN</b>	609 €
<b>LANDIVISIEN AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)</b>	487 €
<b>COMMUNES EXTERIEURES</b>	740 €
<b>COMMUNES EXTERIEURES AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)</b>	592 €
<b>ETUDIANT ET PASS CULTURE</b>	
<b>LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES</b>	423 €

Tarifs annuels de l'éveil musical

<b>LANDIVISIEN</b>				
<b>Quotient Familial</b>	<b>Déduction par enfant</b>	<b>1<sup>er</sup> ENFANT</b>	<b>2<sup>ème</sup> ENFANT</b>	<b>3<sup>ème</sup> ENFANT et +</b>
et = à 400 €	45 € / AN	68 €	51 €	46 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	83 €	66 €	61 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	93 €	76 €	71 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	103 €	86 €	81 €
<b>PLEIN TARIF &gt; à 900 €</b>	0 € / AN	113 €	96 €	91 €

<b>COMMUNES EXTERIEURES</b>
150 €

Tarifs annuels de la chorale et de la formation musicale

<b>LANDIVISIEN</b>	52 €
<b>COMMUNES EXTERIEURES</b>	90 €

Tarifs arts plastiques (enfant / adolescent / étudiant / Pass culture)

<b>LANDIVISIEN</b>				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>ème</sup> ENFANT	3 <sup>ème</sup> ENFANT et +
et = à 400 €	45 € / AN	101 €	79 €	72 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	116 €	94 €	87 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	126 €	104 €	97 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	136 €	114 €	107 €
<b>PLEIN TARIF &gt; à 900 €</b>	0 € / AN	146 €	124 €	117 €

<b>ENFANT / ADOLESCENT COMMUNES EXTERIEURES</b>	200 €
<b>ETUDIANT ET PASS CULTURE LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES</b>	201 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire ;

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 16 mai 2022 ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE les grilles tarifaires telles que présentées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 23 mai 2022

Le Maire,  
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....25 MAI 2022

Et de la publication, le.....25 MAI 2022

Fait à Landivisiau, le.....25 MAI 2022

Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

